

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 07/08/2024 - B2024/011358 - 2022 B 00311 - 910 183 243 - 4GH

Désignation de l'entreprise 4 G H Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise 73 Route de Saint Just 42230 ST VICTOR SUR LOIRE
Numéro SIRET * 9 1 0 1 8 3 2 4 3 0 0 0 1 3 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 3

				Exercice N clos le 2 9 0 2 2 0 2 4	Exercice N-1 clos le 2 8 0 2 2 0 2 3
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	563 991	563 991
Total I (5)		044	048	563 991	563 991
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres * (3)	072	074	59	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	213 955	21 376
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098	214 013	21 376
Total général (I+II)		110	112	778 004	585 367
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		462 978	462 978
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		6 000	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		62 046	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		243 538	118 046
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		774 561	581 024
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		1 460	
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169		1 983	310
	Comptes courants d'associés	173			2 406
	Autres dettes	175			1 627
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		3 443	4 343
	Total général (I + II + III)	180		778 004	585 367
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	59		
			(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise 4 G H

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 12 9 0 2 2 0 2 4 Exercice N-1 clos le 12 8 0 2 2 0 2 3 Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
	Production vendue	biens			215		214			
		services *			217		218			
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)				232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stock (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	1 032	4 053	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244			
	Rémunérations du personnel *						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce)		255		254			
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
	Total des charges d'exploitation		(II)				264	1 032	4 053	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(1 032)	(4 053)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280	246 553	122 409	
	Produits exceptionnels						290			
	Charges financières						294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348				
	Impôts sur les bénéfices *						306	1 983	310	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	243 538	118 046		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	243 538	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	1 983		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	12 226		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991				
Divers dont ZFANG (44. quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sexdecies)	992	350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993			244 525		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	13 222	354		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	13 222	372		

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	26
Permanence ou changement de méthodes	26
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	27
Etat des échéances des créances et des dettes	27
Composition du capital social	27
Titres immobilisés	27
Evaluation des créances et des dettes	27
Dépréciation des créances	28
Evaluation des valeurs mobilières de placement	28
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	28
Disponibilités en Euros	28
Produits à recevoir	28
Charges à payer	28
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	29
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	29

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 778 004.47 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 243 537.66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/03/2023 au 29/02/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	563 991		
TOTAL	563 991		
TOTAL GENERAL	563 991		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			563 991	563 991
TOTAL			563 991	563 991
TOTAL GENERAL			563 991	563 991

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	59	59	
TOTAL	59	59	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	59		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 460	1 460		
Impôts sur les bénéfices	1 983	1 983		
TOTAL	3 443	3 443		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	462 978			462 978

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	2 027
Total	2 027

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 460
Total	1 460

ANNEXE

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		246 553
Dont entreprises liées		244 526

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- GILIBERT HENRI ETABLISSEMENTS S.	2 902 386	24.45	1 764 054
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

4GH
Société par actions simplifiée
au capital de 462 978 euros
Siège social : 73 route de Saint Just, 42230 SAINT VICTOR SUR LOIRE
910 183 243 RCS ST ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 JUILLET 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 29 février 2024

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 29 février 2024 s'élevant à 243 537,66 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	243 537,66 euros
• A la réserve légale	15 000 euros
• A titre de dividende globale à l'Associé Unique Soit 0,31 euros par part	So 000 euros
• Le solde, au poste « autres réserves ».	

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard le 29 novembre 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 29 février 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

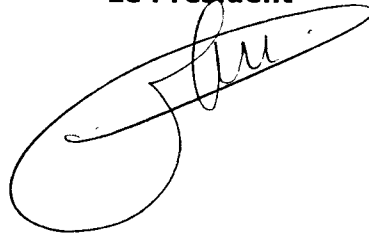
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 28 février 2023 : 50 000 euros.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a final flourish, all contained within a large, horizontal oval shape.